

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2020

L'an deux mil vingt, le vingt neuf juin à dix neuf heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis dans la salle de la Mairie sur convocation de Madame PERINI Marie-Claire, Maire. La séance a été publique.

Etaient présents : MM. AUDO Benoît, BAIZET Sandrine, CHAVENTRÉ Cyril, DESSON Thomas, EGELS Aurore, ENG Charles, MICHAUD-RUFFIER Jean-Luc, OTLINGHAUS Pascal, PERINI Marie-Claire, PÉROUX Claire, REFAUVELET Gérard, SORIA Denis.

Absentes excusées : Mme HENRY Christine pouvoir à Mme PERINI Marie-Claire, Mme MOLINES Emmanuelle pouvoir à Mme EGELS Aurore, M. SOUFFRIN Gilles pouvoir à M. AUDO Benoît.

Secrétaire de séance : M. MICHAUD-RUFFIER Jean-Luc.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte rendu de la séance du 02 juin 2020.

CONSTITUTION DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS – 2020/27

Madame le Maire rappelle que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le maire ou par l'adjoint délégué.

Dans les communes de moins de 2000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal.

Les commissaires doivent être de nationalité française ou ressortissant d'un état membre de l'Union Européenne, être âgés de 18 ans au moins, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

La nomination des commissaires par le directeur des services fiscaux a lieu dans les deux mois qui suivent le renouvellement des conseillers municipaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité pour que cette nomination puisse avoir lieu, de dresser une liste de 24 noms :

Présidente : Madame PERINI Marie-Claire, Maire

Commissaires commune

M. AUDO Benoît

Mme BAIZET Sandrine

M. BOULLAY Serge

M. CHAVENTRÉ Cyril

M. COTTEREAU Jean Charles

Mme DAUNY Laura

M. DESSON Thomas

Mme DUBOIS Mélanie

M. DUCOS Jean

Mme EGELS Aurore

Mme EGELS Martine

Mme GARNIER Marie-Christine

M. GOFFAUX Bernard

Mme JOLLY Danièle

Mme LEGRAND Marie-Elise

M. LENORD Gilles

Mme PÉROUX Claire

M. SAINTEMARIE Alain

M. SORIA Denis

M. SOULARD Jean-Michel

M. MADRE Pierre (propriétaire de bois)

M. THION Guy (propriétaire de bois)

Commissaires hors commune

M. PÉROUX Alain à Montigny sur Loing

M. MASSIAS Pascal à Montigny sur Loing

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2020 – 2020/28

Les membres du Conseil Municipal doivent voter les taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité :

- une augmentation de 4 % pour la taxe foncière (bâti)
- le maintien du taux actuel pour la taxe foncière (non bâti)

Les taux suivants sont votés :

- | | |
|--------------------------|---------|
| - Taxe Foncière bâti | 12,19 % |
| - Taxe Foncière non bâti | 41,49 % |

DESIGNATION DES DELEGUES A L'EPAGE DU BASSIN DU LOING – 2020/29

Depuis le 1er janvier 2019 l'Établissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Bassin du Loing a pris le relais des Syndicats de rivières ou des Communautés de Communes afin d'assurer la Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GEMAPI) sur l'ensemble de l'unité hydrographique du Loing.

La Commune de LA GENEVRAYE se situe sur le périmètre du comité de bassin Loing Aval et sur le périmètre du comité de bassin du Lunain.

Il nous est demandé de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant pour représenter la commune au sein de chaque comité de bassin. Le délégué titulaire peut être un habitant qualifié, ayant des connaissances sur la gestion des cours d'eau.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne ;

- Pour représenter la commune lors des réunions du comité de bassin Loing Aval :
 - o Délégué titulaire : Benoît AUDO
 - o Déléguée suppléante : Claire PÉROUX
- Pour représenter la commune lors des réunions du comité de bassin du Lunain :
 - o Délégué titulaire : Pascal OTLINGHAUS
 - o Délégué suppléant : Jean-Luc MICHAUD-RUFFIER

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur REFAUVELET demande s'il serait envisageable d'organiser fin juin, une fête de village compte tenu que les manifestations qui étaient prévues (brocante, fête des plantes, fête des voisins etc...) n'ont pu avoir lieu en raison du Covid 19. Cette manifestation nous permettrait d'inviter des producteurs locaux ainsi que des artisans de la commune (poterie, savonnerie, coutellerie, tapisserie, verrerie, peintre...) et de solliciter également l'association COLLAGE, le Comité des Fêtes et aussi la Pachamama. Une petite restauration pourrait être faite sur place tout en respectant les règles sanitaires de déconfinement. L'idée étant d'informer essentiellement les habitants de La Genevraye pour que cela reste une fête locale et éviter d'attirer trop de monde.

Compte tenu du contexte sanitaire et du délai très court jusqu'à fin juin, il peut être envisagé d'organiser cette manifestation en septembre en tenant compte de l'évolution des règles sanitaires du moment.